



CHAMPIONNAT DE FRANCE EN MOTOS ANCIENNES
CIRCUIT DU POLE MECANIQUE ALES– 30 ALES
Les 25– 26 MARS 2017
Version 2

REGLEMENT PARTICULIER

Article 1 : **DEFINITION**

Le Moto-Club Motors Events organise sur le circuit du Pole mécanique d'Ales une épreuve intitulée Championnat de France en Motos Anciennes

Les catégories suivantes seront admises :

- Vintage
- Classic
- VMA Evolution
- VMA Open Evolution
- VMA Endurance Classic

Article 2 : **CONCURRENTS**

Les épreuves sont ouvertes à tous les pilotes titulaires d'une licence NCO, IVM, LUE, INTER, délivrée par la FFM et valable pour l'année en cours, (se reporter aux Règlements respectifs de chaque catégorie) ou de licence une manifestation.

Pour les essais chronométrés il sera admis simultanément sur le circuit, un maximum de 48 pilotes en vitesse et 55 en endurance.

Pour les courses finales il sera admis simultanément sur le circuit un maximum de 42 pilotes en vitesse et 50 en endurance.

Article 3 : **ENGAGEMENTS**

Toutes les demandes d'engagement devront être adressées aux organisateurs de chaque catégorie, 21 jours avant la date de l'épreuve, accompagnées du montant du droit d'engagement. Ces droits seront majorés, après la date officielle de clôture des engagements.

L'organisateur pourra refuser l'inscription des pilotes non engagés dans les délais prescrits.

La participation aux essais qualificatifs sera confirmée aux pilotes dans les 10 jours suivants la date limite des engagements.

Article 4 : **INSTALLATION SUR LE CIRCUIT**

Il est rappelé que le MC Motors Events n'est que locataire du circuit pour la manifestation. A ce titre, il doit restituer le circuit en parfait état, il est notamment interdit d'effectuer tout piquetage à travers le bitume du paddock.

D'autre part, des obligations de sécurité nous obligent à rendre le paddock libre de tout pilote le dimanche soir à 22 heures. Cependant pour les pilotes habitant loin, il sera toléré qu'il reste sur place la nuit du dimanche soir.

Article 5 : **VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES**

Les concurrents devront se présenter au secrétariat sportif, munis des pièces suivantes, selon les horaires qui seront établis à la date de clôture des engagements :

- Confirmation d'engagement
- Licence 2017 ou licence 1 manifestation
- CASM ou permis de conduire

Les horaires de celles-ci sont :

- **vendredi 24 mars 2017** **de 9h à 12h et de 14h à 18h30**
- **samedi 25 mars 2017** **de 7h00 à 9h00**

Les vérifications techniques se dérouleront aux mêmes heures. Les machines devront être présentées avec leurs numéros de course, les pilotes devront se présenter avec leur équipement complet.

Article 6 : **DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

SAMEDI 25 MARS DE 9H00 A 12H00 ET DE 14H00 A 18H00 - ESSAIS CHRONOMETRES ET COURSES

DIMANCHE 26 MARS DE 9H00 A 12H00 ET DE 14H00 A 18H00 - COURSES

Ils se dérouleront conformément aux Règles Générales pour les épreuves de vitesse.

Les courses se dérouleront sur les distances suivantes :

- VMA Endurance Classic endurance 4 h
- Vintage 2 courses de vitesse (course 1=14 tours, course 2=12 tours)
- Classic 2 courses de vitesse (course 1=14 tours, course 2=12 tours)
- VMA Evolution 2 courses de vitesse (course 1=15 tours, course 2=13 tours)
- VMA Open Evolution 600 et 1100 2 courses de vitesse (course 1=15 tours, course 2=13 tours)

Classement conforme aux dispositions prévues dans le règlement de chacune des catégories, ainsi qu'aux règles en vigueur définies par la Commission des courses sur routes de la Fédération Française de Motocyclisme.

Article 7 : **VOIE DES STANDS**

Il est interdit de faire traverser la voie des stands par un câble électrique, notamment en vue du branchement des couvertures chauffantes. L'accès y est par ailleurs strictement limité aux personnes munies du pass autorisé. L'accès à la voie des stands est interdite aux mineurs de moins de 16 ans.

Article 8 : **RECLAMATIONS**

Modalités conformes au Code Sportif et au Code de discipline et d'arbitrage de la FFM

Article 9 : **ASSURANCE**

Cette épreuve est assurée, conformément aux prescriptions en vigueur auprès de la société Gras Savoye.

Article 10 : **OFFICIELS**

- Directeur de Course Mme Maryse DEL RIO (020022)
- Directeurs de Course Adjoints Mr Jean-Jacques GUILLEMOZ (012409) et Mr Michel MARILLIER (172002)
- Délégué FFM Mme Valérie GLEYZES (064198)
- Commissaires sportifs Mr Jean-Marc BON (025009) et Gérard GAUSSEN (182890)
- Commissaires Techniques Mr Patrice DUSSAUD (118141)
- Chronométrateurs AFC Micro

Article 11 : **APPLICATION AU REGLEMENT**

Tous les cas non prévus au présent règlement particulier seront tranchés par le Collège des Commissaires Sportifs, conformément aux dispositions des règles générales des épreuves de vitesse, du code sportif national de la FFM et de son annexe « A ».

Article 12 : **PARC COUREUR**

Les parcs réservés aux concurrents sont mis à leur disposition afin de leur permettre de participer à l'épreuve dans des conditions techniques aussi satisfaisantes que possible, ce sont des lieux de vie et de repos, aussi toute émission de bruit anormal après 20 H 00 est interdite

Ces parcs ne peuvent donc pas être utilisés à des fins publicitaires, commerciales ou de relations publiques, sans accord préalable de l'organisateur.

Chaque pilote doit être muni d'un extincteur à poudre de 5kgs minimum ou à mousse carbonique de 2 kgs minimum.

Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels et leurs motos sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.

Pour les pilotes louant un boxe et, pour la durée de la course d'endurance, 2m de libre devront être laissés à l'avant du boxe pour les équipages participant à cette course..

Article 13 : **LAISSEZ-PASSER**

Chaque pilote bénéficie pour son team d'accréditifs qui ne sont destinés qu'à ses propres accompagnateurs. En aucun cas ceux-ci peuvent être cédés à titre onéreux ou gratuit.

Visa MotoClub

Visa Ligue

Visa Ligue du lieu
de la compétition

Visa FFM

09/03/2017

